

L'inscription : la feuille de renseignements et le questionnaire médical constituent le dossier d'inscription. Nous adressons alors un modèle de contrat de séjour et le règlement de fonctionnement.

La préparation de l'admission : dès qu'une chambre se libère nous convenons d'un rendez-vous avec le responsable de l'EHPAD et le médecin coordonnateur pour une visite des lieux. Après accord du résident et de la famille, la réservation de la chambre et la date d'entrée sont arrêtées.

Le jour de l'entrée : le contrat de séjour qui énumère les conditions d'engagement réciproque est rédigé.

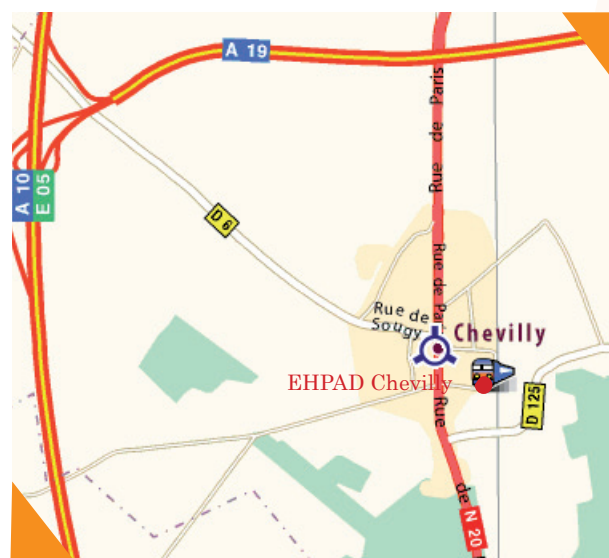
Notre secrétariat est disponible pour organiser une visite de l'EHPAD, sur rendez-vous du lundi au vendredi avant toute inscription.



En voiture : depuis la sortie 13 Artenay de l'A10, prendre au rond-point la 1^{ère} sortie direction Orléans. Traverser Artenay puis continuer sur la N154. Prendre à droite la N20 direction Orléans puis entrer dans Chevilly. Tourner à gauche rue de la gare.

Depuis la gare SNCF de Chevilly : accéder tout de suite à l'EHPAD Chevilly.

Plan de situation : l'EHPAD se trouve à 7km de la sortie 13 Artenay de l'A10 et à 15 km au nord d'Orléans.



EHPAD Chevilly

Établissement d'Hébergement pour
Personnes Âgées Dépendantes



Au Nord d'Orléans, près d'Artenay, l'EHPAD Chevilly vous accueille dans des locaux neufs, lumineux et conviviaux.

9, rue de la Gare
45520 Chevilly
Tél.02.38.81.95.00
Fax.02.38.81.95.01
contact.chevilly@svfa.fr

Capacité : 86 lits dont 30 en unités spécialisées, et 5 lits d'hébergement temporaire.

Chambres : individuelles et communicantes, elles sont spacieuses, personnalisables pour permettre de recréer un univers familial, accessibles aux personnes à mobilité réduite et disposent d'une salle d'eau privative.

Confort : chaque chambre dispose d'une ligne directe de téléphone et d'une prise d'antenne. Les lieux de vie de l'établissement sont climatisés.

Sécurité : l'établissement est sous surveillance 24h/24, 7j/7 afin de contrôler les entrées et garantir ainsi la sécurité de tous.

Un médaillon d'appel d'urgence portable (montre) est mis à la disposition du résident et permet de détecter toute situation d'urgence jour et nuit.

Service hôtelier : il est assuré chaque jour par nos équipes.



Lieux de vie : des espaces détente, un restaurant et un parc sont mis à la disposition des résidents et de leur famille.

Repas : cuisinés sur place et servis au restaurant midi et soir, ils prennent en compte les régimes. Le petit déjeuner est servi dans les chambres. Les résidents peuvent partager leur repas avec leur famille ou leurs amis

Services : la résidence reçoit la visite de nombreux intervenants extérieurs (coiffeur, pédicure), sur rendez-vous.

Animations : un programme d'activités quotidiennes et variées, proposé par l'animateur, concourt à éviter l'isolement, créer des liens sociaux, maintenir les aptitudes et prévenir la dépendance (gymnastique douce, ateliers mémoire, rencontres intergénérationnelles, célébrations d'anniversaires et d'événements traditionnels...).

Place des familles : le partenariat avec les familles est un facteur prépondérant de l'intégration réussie et du bien-être des résidents. Nous souhaitons leur présence afin qu'elles s'investissent avec confiance dans cette nouvelle étape de la vie de leur parent.

Conseil de Vie Sociale : il est composé de représentants élus des résidents, des familles et de membres du personnel. Il donne son avis et fait des propositions sur toute question liée au fonctionnement de l'établissement.

Suivi médical : il est assuré par le médecin coordonnateur qui supervise la cohérence du parcours de soins avec les infirmières, en relation avec le médecin traitant du résident.

Equipe soignante : composée d'infirmières et d'aide-soignantes, elle a pour mission d'assurer les soins, le soutien et l'aide aux actes essentiels de vie en appliquant les principes de la bientraitance.

Soins spécifiques : infirmière spécialisée, pédicure-podologue, kinésithérapeute, orthophoniste... peuvent intervenir à la demande au sein de l'établissement.

